



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



23075673

Déposé / Reçu le

02 JUIN 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0424 637 294**

Nom

(en entier) : **Union Evangélique de Woluwe-Saint-Lambert**

(en abrégé) : **UEWSL**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Avenue A.J. Slegers 96 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert**

Objet de l'acte : **changement des statuts de l'ASBL**

Les nouveaux statuts des ASBL incluent une simplification des règles comme la possibilité de se réunir virtuellement, de convoquer par email.

Extrait du PV de l'AG du 02/10/2022 : On vote l'approbation des nouveaux statuts de l'ASBL à l'unanimité des membres présents.

un article sur la possibilité de vente du bâtiment a été rajouté aux statuts de l'ASBL. Cet article indique que 80% des membres doivent être d'accord de vendre et que 80% des membres doivent être d'accord avec l'utilisation de l'argent de la vente.

Extrait du PV de l'AG du 05/02/2023 : Cet article est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Représentant valablement l'association, Samuel FURFARI, en qualité de directeur de l'ASBL.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).